



Etablissements scolaires publics de Bourgueil

Inscription

2026/2027

Fiche à compléter et à renvoyer par mail à restaurantscolaire@bourgueil.fr
ou à déposer en Mairie - service affaires scolaires - 8 rue du Picard - 37140 Bourgueil

Coordonnées de l'enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Frère / soeur		
Prénom et nom enfant(s)	Date de naissance	Ecole fréquentée

Responsables légaux

Responsable 1

Père

Mère

Famille d'accueil

Nom et prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal / ville

Téléphone

Mail

Responsable 2

Père

Mère

Famille d'accueil

Nom et prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal / ville

Téléphone

Mail

Ecole demandée

Ecole maternelle Robert Juteau

Classe

Ecole élémentaire Albert Ruelle

Classe

Les dossiers complets seront transmis aux directrices des écoles publiques qui prendront contact avec les parents pour finaliser les inscriptions.

Je soussigné(e)

demeurant

atteste de la validité de cette demande

Date

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique fondé sur l'exercice d'une mission d'intérêt public destiné à la commune de Bourgueil. Le recueil de ces données est indispensable afin de gérer les inscriptions et d'améliorer la qualité du service. La diffusion de ces données personnelles est strictement limitée aux personnels habilités par l'administration de la Mairie de Bourgueil. Les données à caractère personnel seront conservées durant toute la durée de votre inscription. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en nous adressant au Délégué à la protection des données : par courrier en écrivant à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville – 8 rue du Picard - BP 29 - 37140 Bourgueil ou à l'adresse électronique suivante : contact@bourgueil.fr. En cas d'absence de réponse à une demande d'exercice des droits dans un délai de 1 mois, vous avez la possibilité de saisir la CNIL.